

# DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations spécifiques sur l'option d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom de l'option d'investissement: **FIC - EFG Synalp Patrimonial**

Initiateur du produit: **WEALINS S.A.** | www.wealins.com | Foyer Group

Appelez-le +352 437 43 5200 pour de plus amples informations.

Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de WEALINS S.A. en ce qui concerne le présent Document d'Informations Spécifiques.

Ce PRIIP (produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance) est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.

Date de production du Document d'Informations Spécifiques: 31/03/2026

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**


## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<b>Type</b>	Fonds Interne Collectif ("FIC")
<b>Durée</b>	Le FIC - EFG Synalp Patrimonial a été mis en place pour une durée indéterminée et peut être dissolu par liquidation conformément aux exigences réglementaires du Commissariat aux Assurances (lettre circulaire 15/3).
<b>Objectifs</b>	Dans le cadre de l'option d'investissement FIC - EFG Synalp Patrimonial, le capital sera investi jusqu'à 100% dans des actions et/ou jusqu'à 100% en liquidités et assimilés.
<b>Investisseurs de détail visés</b>	L'investisseur cible pour le FIC - EFG Synalp Patrimonial a un profil de risque dynamique et accepte le haut risque de forte dépréciation de son portefeuille tout en visant à accroître son capital de manière significative. Cette stratégie s'adresse à un investisseur ayant une connaissance approfondie des marchés financiers.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
RISQUE LE PLUS FAIBLE				RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ		

 **Attention.** L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-contre.**

Nous attirons votre attention sur le fait que les actifs sous-jacents peuvent être investis dans des devises autres que la devise du contrat d'assurance et/ou la devise du FIC - EFG Synalp Patrimonial. En pareil cas, vous êtes exposé à un risque de change. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur de risque ci-dessus. En présence d'actifs sous-jacents illiquides ou à liquidité réduite, les transactions doivent éventuellement se faire sur une plus longue période de temps. Le risque de pertes financières et d'autres dommages qui en résultent est entièrement à votre charge. Le risque inhérent au FIC - EFG Synalp Patrimonial peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le FIC - EFG Synalp Patrimonial n'est pas conservé jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée. Comme le FIC - EFG Synalp Patrimonial prévoit potentiellement de longs délais de préavis en cas de désinvestissement (pour certains types d'actifs sous-jacents), nous attirons votre attention sur la section intitulée « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée? » du Document d'Informations Clés du produit d'assurance. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Ce produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la section « Que se passe-t-il si WEALINS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements? » dans le Document d'Informations Clés du produit d'assurance).

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas les coûts du contrat d'assurance dont l'option d'investissement est le support d'investissement, et pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. La législation fiscale de l'État membre de résidence fiscale de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dernières 15 années.

Vous pouvez perdre une partie ou la totalité du montant investi.

Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit.

Période de détention recommandée: 10 ans				
Exemple d'investissement 10 000 EUR				
Scenarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 540 €	4 610 €	3 180 €
	Rendement annuel moyen	-44,59%	-14,36%	-10,82%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 020 €	8 670 €	9 500 €
	Rendement annuel moyen	-19,85%	-2,82%	-0,51%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 550 €	12 670 €	15 340 €
	Rendement annuel moyen	5,48%	4,84%	4,37%
Scenario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 260 €	16 840 €	20 320 €
	Rendement annuel moyen	52,60%	10,98%	7,35%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.  
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans un composite d'indices de référence représentant une stratégie d'investissement Dynamique 100 entre 02/2025 et 03/2026.  
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans un composite d'indices de référence représentant une stratégie d'investissement Dynamique 100 entre 08/2015 et 08/2025.  
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans un composite d'indices de référence représentant une stratégie d'investissement Dynamique 100 entre 09/2011 et 09/2021.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel moyen net des coûts de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux (EUR)	135 €	884 €	2 217 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,4%	1,4% chaque année	1,4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,79% avant déduction des coûts et de 4,37% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence annuelle des coûts si vous sortez après 10 ans.
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0,00%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts estimés.	1,25%
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume et du type d'actifs que nous achetons et vendons.	0,10%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Attention: Les frais présentés ci-dessus n'incluent pas les frais du contrat d'assurance.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de contestation, et sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, il vous est loisible d'adresser votre contestation à notre département des réclamations, en l'occurrence le département conformité / compliance, soit à l'adresse électronique [reclamations@wealins.com](mailto:reclamations@wealins.com), soit à notre boîte postale L-2986 Luxembourg, ou au médiateur du secteur des Assurances au Luxembourg (ACA). Les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées : - soit à l'adresse électronique [mediateur@aca.lu](mailto:mediateur@aca.lu), - soit à la boîte postale de l'ACA : B.P. 448, L-2014 Luxembourg, Tél. : +352 44 21 44 1, Fax +352 44 02 89.

Si vous êtes une personne physique et que vous avez conclu le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi vous adresser au Commissariat aux Assurances luxembourgeois si vous n'avez pas obtenu de réponse ou de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à partir de l'envoi de votre réclamation. La procédure à cet égard est détaillée sur le site : <http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>. Les coordonnées du CAA sont : 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tél. : +352 22 69 11-1, Fax : +352 22 69 10, E-mail : [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu). Les 2 procédures susvisées (Médiateur ACA et procédure auprès du CAA) sont sans frais. Si vous n'avez pas souscrit un contrat de droit luxembourgeois, vous pouvez également vous adresser aux autorités compétentes de votre pays de résidence (voir le Document d'Informations Clés du produit d'assurance en question).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers scénarios de performances calculés mensuellement sont disponibles via le lien suivant <https://wealins-group.priips-scenarios.com/FIC-EFG-SYNPAT/FR>. Les performances passées de l'option d'investissement FIC - EFG Synalp Patrimonial sont disponibles via le lien suivant <https://wealins-group.priips-performance-chart.com/FIC-EFG-SYNPAT/FR>.